# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## pollution et nuisances

Question écrite n° 91282

### Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la catastrophe écologique qui a frappé l'ouest de la Hongrie après la rupture du barrage d'un réservoir de boue chargée de métaux lourds de l'usine MAL produisant de l'aluminium. Cette boue très toxique a déjà recouvert sept villages et s'infiltre désormais jusque dans le Danube, menaçant ainsi les habitants et les écosystèmes d'une grande partie du sud-ouest de l'Europe, principalement la Hongrie, la Croatie, la Serbie, la Roumanie et la Bulgarie. Cette catastrophe écologique, la plus grande que la Hongrie ait connue, menace de passer du stade de crise localisée à celui de drame humain et environnemental à l'échelle du continent européen, tant la contamination potentielle des cinquante millions de mètres cubes de boue toxique est importante. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer les mesures que la France et l'Union européenne comptent prendre afin de secourir les populations et d'éviter, dans la mesure du possible, une propagation de cette crise.

### Texte de la réponse

La question posée souligne la gravité de la catastrophe écologique qui a frappé le 4 octobre la région de Veszprem, à l'ouest de la Hongrie. Pour empêcher l'extension de la pollution des sols et des eaux et permettre une décontamination, les autorités hongroises ont tout d'abord déployé sur le site des équipes de secours nationales, et déclaré l'état d'urgence le 6 octobre. Le 7 octobre, elles ont sollicité l'assistance de l'Union européenne. Le 9 octobre, le centre de suivi et d'information de la Commission européenne (MIC, « monitoring and information center »), structure qui permet de mobiliser des moyens de protection civile des États membres de l'UE en cas de catastrophes naturelles, a nommé et dépêché un officier de liaison sur place. Capitaine des pompiers français, ce coordinateur a évalué la situation et encadré une équipe de cinq experts, dont un Français, spécialisés dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'écotoxicologie et de la décontamination de sites industriels, pour aider les équipes hongroises à décontaminer les sols et les eaux. Cette équipe a effectué sa mission du 11 au 16 octobre. Elle a conclu : à l'absence de risque de pollution sérieuse du Danube en raison de la force de son débit (les relevés scientifiques effectués ont montré que la qualité des eaux du Danube était restée sensiblement inchangée) ; au risque de dissémination des matières toxiques dans l'air, le vent pouvant emporter la boue une fois séchée ; au risque de pollution des eaux souterraines locales. Elle a, par ailleurs, recommandé : un ramassage rapide de la couche de terre souillée (1 à 10 cm d'épaisseur) ; un maintien en l'état de la boue, par arrosage, afin d'éviter la dissémination des particules sous forme de poussière ; un renfort des digues entourant les réservoirs ; l'établissement d'un réseau de surveillance et d'échange de données pour vérifier la qualité de l'air et de l'eau. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), a, quant à elle, constaté à l'issue d'une mission sur site le 21 octobre que les nappes phréatiques d'eau potable dans les zones touchées n'avaient pas été affectées, que la consommation d'eau ne posait par conséquent « aucun risque pour la santé des communautés ». Il convient de noter que l'adoption d'une stratégie Danube, qui composera un volet environnement, constituera une des priorités de la prochaine présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2011.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE91282

## Données clés

**Auteur :** M. Michel Vauzelle
**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (16e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 91282
**Rubrique :** Politiques communautaires
**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes
**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11265
**Réponse publiée le :** 28 décembre 2010, page 13933